

**“TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE”**  
**société anonyme à directoire et conseil de surveillance**  
**au capital de 2.008.046,60€**  
**Siège social : PARIS (75008)**  
**11 rue du Colisée**  
**480 040 880 RCS PARIS**

<p><b>RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE</b> <b>SUR LE GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE</b> <b>A L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE</b> <b>CONVOQUEE LE 30 JUIN 2020</b></p>
---

Chers actionnaires,

Nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d’entreprise pour l’exercice clos le 31 décembre 2019, établi en application du dernier alinéa de l’article L.225-37 du Code de commerce, qui sera joint au rapport de gestion et qui contient des informations sur les mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux durant l’exercice, sur les conventions règlementées conclues par les filiales et sur les délégations en cours de validité accordées par l’assemblée générale des actionnaires en matière d’augmentation de capital. Ce rapport contient également nos observations sur le rapport de gestion et sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2019.

**1.1. Mandataires sociaux**

En premier lieu, vous trouverez ci-joint, en annexe 1, conformément à l’article L. 225-37-4 alinéa 1 du Code de commerce, la liste des mandats ou fonctions exercés dans d’autres sociétés, durant l’exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux.

**1.2. Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d’une fraction des droits de vote supérieure à 10% et une société contrôlée par la société**

En second lieu, nous vous précisons qu’il a été conclu une convention de cession de droits de propriété intellectuelle entre la société CAIRE, société au capital de 3.217.364,60 € sise Aéroport Félix Eboué, 97351 MATOURY, ayant pour numéro unique d’identification 441 180 355 RCS CAYENNE, dont Monsieur Eric KOURRY, président du conseil de surveillance de la société TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE, est associé majoritaire et la société TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE FRANCE, afin de permettre à cette dernière d’exploiter auprès de ses clients, les programmes qu’elle avait initialement développés pour CAIRE. La cession est intervenue moyennant un prix de 329.816,50 € HT pour les livraisons intervenues entre le 1<sup>ER</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2019 et de 110.000 € HT pour les livraisons à intervenir en 2020, payable par compensation.

il n'a pas été conclu, directement ou par personne interposée, de conventions entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la Société TTI et, d'autre part, une autre société contrôlée par la Société TTI au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

### **1.3. Délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au directoire dans le domaine des augmentations de capital**

Enfin, vous trouverez, ci-joint, en annexe 2, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au directoire en application des articles L 225-129-1 et L225-129-2 du Code de commerce.

Ce tableau vous indique l'utilisation faite de ces délégations.

### **1.4. Observations sur le rapport de gestion établi par le directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice écoulé**

Les documents comptables afférents aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer nous ont été communiqués, dans un délai suffisant, par le directoire.

Nous n'avons aucune observation particulière à formuler sur les comptes clos au 31 décembre 2019, tels qu'établis et arrêtés par le directoire.

Nous sommes néanmoins à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tout éclairage qui pourraient vous paraître opportuns.

Le Conseil de surveillance

## ANNEXE 1

### LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce, nous vous présentons la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice clos au 31 décembre 2019.

#### 1/ Monsieur Grégoire ECHALIER :

- Président du directoire  
- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE SA DIR CS
- Président  
- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE FRANCE SAS  
- GCP FINANCE SAS
- Mandats exercés dans des sociétés de droit étranger  
- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE ASIA Pte Ltd (CEO and Managing Director)  
- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE AMERICAS Corp (Presidente)  
- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE do BRASIL SOLUCOES EM SOFTWARE LTDA. (Presidente do conselho de Administração)  
- UTILA Pte Ltd (CEO and Managing director)

#### 2/ Monsieur Arnaud PEYROCHE :

- Membre du directoire  
- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE SA DIR CS

#### 3/ Monsieur Eric KOURRY :

- Président du conseil de surveillance  
- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE SA
- Président du conseil d'administration  
- KD DEVELOPPEMENT SA
- Administrateur  
- FRAMI SA  
- EUROFINANCE TRAVEL SA
- Gérant  
- SARL CARAIBES CALL CENTER  
- SARL ASSIST'AIR CARGO  
- SARL ESCA CONSEILS  
- SARL K FINANCE  
- SARL EXPRESS HANDLING & MAINTENANCE

- SCI KEFRAS
- SCI SAINTE CATHERINE

- Président
  - SAS GUYANE AEROINVEST
  - SAS BLACKSTONE
  - SAS BLACKDIAMOND
  - SAS ASSIST'AIR CARGO ILES DU NORD
- Mandats exercés dans des sociétés de droit étranger
  - TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE do BRASIL SOLUCOES EM SOFTWARE LTDA. (Administrateur)

#### **4/ Monsieur Robert DARDANNE :**

- Président du conseil d'administration et Administrateur
  - EUROFINANCE TRAVEL SA
- Administrateur
  - LNASANTE SA
  - KD DEVELOPPEMENT SA
  - VOLTALIA SA
  - VOLTALIA INVESTISSEMENT SA
  - SA DRC
- Membre du conseil de surveillance
  - TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE SA DIR CS
- Président
  - GUYANE FOREST INITIATIVE SAS
- Mandats exercés dans des sociétés de droit étranger
  - SARL FGD – Société Belge (gérant), elle-même présidente de FIDEXI SAS
  - SA RESIDENCE LE POINT DU JOUR (administrateur)

#### **5/ Madame Danielle SELBY :**

- Président
  - SAS MATCHBOX
  - SAS GWADANOO
- Administrateur
  - SA CAIRE
- Membre du conseil de surveillance
  - TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE SA DIR CS

## ANNEXE 2

### Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale au Directoire en application des articles L225-129-1 et L225-129-2 du Code de commerce

Date de l'assemblée	Nature de la délégation	Validité	Utilisation
13 juin 2019	<p>Sixième résolution Délégation de compétence au directoire à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée à la catégorie suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « investisseurs qui souhaitent investir dans une société notamment en vue de bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'article 199 terdecies-0 A du Code Général des Impôts ou de tout autre dispositif équivalent ;</li> <li>• sociétés qui investissent à titre habituel dans des petites et moyennes entreprises et qui souhaitent investir dans une société notamment afin de permettre à leurs actionnaires ou associés de bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'article 199 terdecies-0 A du Code Général des Impôts ou de tout autre dispositif équivalent ;</li> <li>• fonds d'investissement qui investissent à titre habituel dans des petites et moyennes entreprises et qui souhaitent investir dans une société notamment afin de permettre aux souscripteurs de leurs parts de bénéficier d'une réduction au</li> </ul>	<p>Valable 18 mois (<i>jusqu'au 13 décembre 2020</i>)</p> <p><u>Limite de la délégation</u> :</p> <p>pour un montant nominal maximal de 500.000 € pour les augmentations de capital</p> <p>pour un montant nominal maximal de 2.000.000 € pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital</p>	Néant

	<p align="center"><b>titre de l'article 199 terdecies-0 A du Code Général des Impôts ou de tout autre dispositif équivalent ;</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>organismes de placement collectif représentés par leurs sociétés de gestion. »</b></li> </ul>		
	<p><u>Huitième résolution</u> Délégation de compétence au directoire à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée à la catégorie suivante :</p> <p align="center"><b>« mandataires sociaux de la société et toute société, dont ceux-ci détiendraient directement ou indirectement, seuls ou conjointement avec leurs conjoints, descendants et ascendants, la majorité du capital »</b></p>	<p>Valable 18 mois (<i>jusqu'au 13 décembre 2020</i>)</p> <p><u>Limite de la délégation :</u></p> <p>pour un montant nominal maximal de 500.000 € pour les augmentations de capital</p> <p>pour un montant nominal maximal de 2.000.000 € pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital</p>	Néant
	<p><u>Neuvième résolution</u> Délégation de compétence au directoire à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée à la catégorie suivante :</p> <p align="center"><b>« Partenaires industriels de la société »</b></p>	<p>Valable 18 mois (<i>jusqu'au 13 décembre 2020</i>)</p> <p><u>Limite de la délégation :</u></p> <p>pour un montant nominal maximal de 500.000 € pour les augmentations de capital</p> <p>pour un montant nominal maximal de 2.000.000 € pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital</p>	Néant